

ARRETE DU MAIRE **AR_05_2023**

PERMISSION DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de Mauperthuis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et suivants ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande de stationnement de la société LES SAISONS DE FABIEN sise 99 rue Sainte Fare 77515 FAREMOUTIERS ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1 :

La société LES SAISONS DE FABIEN est autorisée à stationner un camion et une remorque sur le domaine public, place de la Fontaine (face au n°12).

Article 2 :

La présente autorisation est délivrée pour le **mercredi 08 et jeudi 09 février 2023** de 8h à 18h.

Elle ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Article 3 :

Pendant la période susvisée, le stationnement sera interdit devant le 12 place de la Fontaine.

Article 4 :

Le demandeur s'engage à restituer les lieux occupés dans un parfait état de propreté. En cas de détériorations ou de dégradations constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du demandeur.

RF
SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/02/2023
077-217702810-20230206-AR_05_2023-AR

Article 5 :

Monsieur le Maire, les services municipaux de Mauperthuis, la société LES SAISONS DE FABIEN sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Le 06/02/2023

Pour extrait certifié conforme



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 19, rue du Général de Gaulle, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr

RF
SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/02/2023
077-217702810-20230206-AR_05_2023-AR